

Annexe n°1

Plan cadastral de la parcelle AY420

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES	
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	
Commune : LE HAILLAN (200) Numéro d'ordre du document d'arpentage : 2543 P Document vérifié et numéroté le 23/04/2024 Par Y. JENNAUD, géomètre cadastre DGFIP pour le cadre A, en charge de la mission topo Signé SDIF DE LA GIRONDE Pôle Topographique et de Gestion Cadastre Cité administrative 1 rue Jules Ferry 33090 BORDEAUX CEDEX Téléphone : 05 56 24 85 97 sdi33.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr	(Art. 25 du décret n° 55-171 du 30 avril 1955) CERTIFICATION Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires, a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au géomètre, effectué sur le terrain ; B - En conformité d'un piquetage ; C - D'après un plan d'arpentage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____, géomètre à _____. Les propriétaires ont pris connaissance des informations portées au dos de la feuille n° 0463, le _____. Modification des indications d'un acte public
Section : AY Feuille(s) : 000 AY 01 Qualité du plan : P5 ou CP [40 cm] Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/2000 Date de l'édition : 23/04/2024 Support numérique : _____ D'après le document d'arpentage dressé Par BX METROPOLE (2) Réf. : Vincent BELLOTO Le 16/07/2020	

The map displays a grid of land parcels. Several parcels are highlighted in orange, including a large one in the upper right and several smaller ones in the lower half. A dashed line runs vertically on the left side of the map. A north arrow is located in the top left corner. The map is framed by coordinate markings: 1400000 at the top and bottom, 1400200 on the right, and 1400000 on the left. The label 'AZ' is visible on the left side of the map area.